

Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz

Rapport de la Commission ad hoc sur le **préavis 19/2017**
concernant la demande d'un crédit d'étude pour les ouvrages de protection
contre les crues et la revitalisation du ruisseau du Rio-Gredon

Composition de la commission : Pascal Viénet (UDI, président), Elise Kaiser (VO), Jean-Jacques Liaudat (PLR), Alain Vionnet (PS) qui remplace Vanda Brauner Stern empêchée, Jacques Décombaz (PLR, rapporteur).

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La séance a été tenue le 14 novembre (19h10-21h) à la maison de commune en présence de MM. Alain Bovay, syndic et Jean-Patrice Krümel, chef de service du Bureau technique. Nous les remercions de leur disponibilité et leurs explications.

Suite aux inondations de 2015, une étude préliminaire de sécurisation des ouvrages contre les crues a été mandatée par les communes de Blonay et St-Légier – la Chiésaz. Ce préavis en est l'extension pour notre commune sur son versant Veveyse.

A noter que hors ce préavis, une étude conjointe du canton avec Blonay, St-Légier – La Chiésaz et La Tour-de-Peilz est engagée visant à une correction de cours (Entreprise de correction fluviale, ECF) des ruisseaux de l'Oyonne et de la Scie sur leur bassin versant commun (exutoire Léman).

Certains des commissaires ont trouvé l'énoncé du préavis laborieux à appréhender de par l'imbrication de phases entourant son objet propre, de prévisions de coûts de réalisations ultérieures et de l'impossibilité de lier sans toutes les annexes les numéros et images des projets d'ouvrages à leur emplacement géographique (d'où quelques développements explicatifs ci-après).

Le présent préavis traite (a) de ruisseaux des hauts, au NO du territoire communal (direction Châtel-St-Denis, alt. >700 m), dont l'exutoire dans la Veveyse est à la Motte, face à Corsier, et (b) du Rio-Gredon plus bas (alt. <560 m dont l'exutoire est en Gilamont, au SO du territoire. Pour la clarté, voici schématisée la séquence d'ensemble des phases entourant ces deux objets :

- Etude préliminaire des besoins (terminée).
- **Etude approfondie : ouvrages de protection, options de revitalisation (ce préavis).**
- Réalisation des ouvrages et mise à jour de la carte des dangers (préavis ultérieur).
- Réalisation des renaturation et revitalisation du Rio-Gredon (préavis ultérieur).

(a) Protection sur les hauts. L'étude préliminaire y a identifié une zone de protection prioritaire. Six lieux sensibles, le long de trois ruisseaux entre la Cergne de Saumont et la Denève (précisément les ruisseaux du Sécheron, de la Pra supérieur et du Pré de la Chèvre) sont donc le premier objet de ce préavis (ouvrages n^{os} 182, 186, 187, 188, 190 et 426).

(b) Rio-Gredon. Le second doit étudier (*de l'amont vers l'aval*) la sécurisation de l'entrée du tuyau au bas du champ des Epélévoz, des ouvrages de traversée sous la route du Pré-au-Blanc (à la croisée avec le chemin de Ferreyre), une amélioration de l'espace du cours d'eau sur la parcelle communale longeant l'atelier Volet, le passage sous l'autoroute puis devant Gétaz-Miauton, ainsi que la renaturation du ruisseau, dans le secteur aval, le long de la route du Rio-Gredon, puis les ouvrages encore inférieurs dont une correction de la coulisse, limitrophe de Vevey, à la sortie aval du tunnel ferroviaire de Gilamont.

Une remise à ciel ouvert avec renaturation, là où c'est possible, outre qu'elle répond à une pression nouvelle de la législation sur les eaux, contribue à ralentir le courant avant un étranglement et pourrait tenir lieu de compensation à la mise en couverture - éventuellement nécessaire - de la coulisse du chemin de fer. Celle-ci est particulièrement préoccupante car elle borde et domine immédiatement la voie (variantes 1 et 2 pour l'ouvrage n°117). Dans cette réflexion est implicite la perspective d'augmentation du débit de pointe des eaux de surface qui fera suite au développement projeté de la zone industrielle attenante.

La renaturation, accompagnée d'une revitalisation biologique attestée, présenterait un intérêt financier appréciable grâce aux subsides de l'Etat qui en dépendent. Les cinq cents mètres de terrain agricole le long de la route du Rio-Gredon s'y prêtent positivement.

Le bureau Hydrique Ingénieurs HJ Sàrl, bien au fait de la situation pour avoir réalisé l'étude préliminaire, paraît parfaitement qualifié pour le mandat de l'étude approfondie.

Ce préavis est justifié par le souci de nous prémunir contre des risques naturels auxquels nous nous savons exposés.

En conclusion, sous réserve de l'avis de la commission des finances, la commission unanime se prononce en faveur de l'adoption des conclusions du préavis, à savoir :

- octroyer le montant de l'étude demandé de CHF 71'000.00 ;
- autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- encaisser les subventions cantonales ;
- financer la dépense par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, via le compte d'amortissement du service concerné.

Saint-Légier, le 27 novembre 2017

Pascal Viénet



Président

Jacques Décombaz



Rapporteur